

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant MARTINE PAULIN	Numéro de permis 2000324	Date d'inspection Le 06 août 2025	
Nom de l'établissement La garderie chez Martine		Numéro de téléphone (506) 855-6988	
Adresse 78 rue Mathilde Dieppe NB E1A 7V2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sophie Powers		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour effectuer une inspection de surveillance.

Les éléments suivants ont été vérifiés:

- Le ratio enfants-personnels
- l'aire de jeux extérieure
- les dossiers administratifs tenus sur les lieux
- Si tous les documents sont affichés dans un endroit bien en vue dans l'établissement

Au moment de l'inspection de surveillance, les enfants jouent à l'intérieur et transitionnent vers l'extérieur.

Une discussion a eu lieu avec l'exploitante concernant les éléments de désignation. Le Plan d'amélioration de la qualité est à jour, le comité de parents poursuit ses rencontres régulièrement, et tous les éducateurs admissibles sont en voie de compléter les heures requises de perfectionnement professionnel

original signé par
Sophie Powers

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 06 août 2025

Date

original signé par
Martine Paulin

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 06 août 2025

Date